INSELSPITAL
UNIVERSITÄTSSPITAL BERN
HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE BERNE
Universitätsklinik für
Augenheilkunde

Brochure d'information

Chirurgie de la cataracte

EMPFANG

Pourquoi une opération de la cataracte ?

Vous présentez une opacification du cristallin, cela se nomme la cataracte. Celle-ci est souvent liée à l'âge, mais aussi à certaines maladies, à la prise de médicaments, à un trauma ou à des facteurs génétiques.

L'opacification du cristallin entraîne notamment une baisse progressive de la vision pouvant aller jusqu'à la cécité, des troubles de la vision des couleurs et un éblouissement.
L'opération de la cataracte consiste à extraire le cristallin opacifié et à insérer une lentille artificielle claire.

Dans certains cas, des lentilles spéciales sont recommandées (toriques, multifocales ou autres). Il est préférable d'en discuter au préalable avec l'équipe médicale.

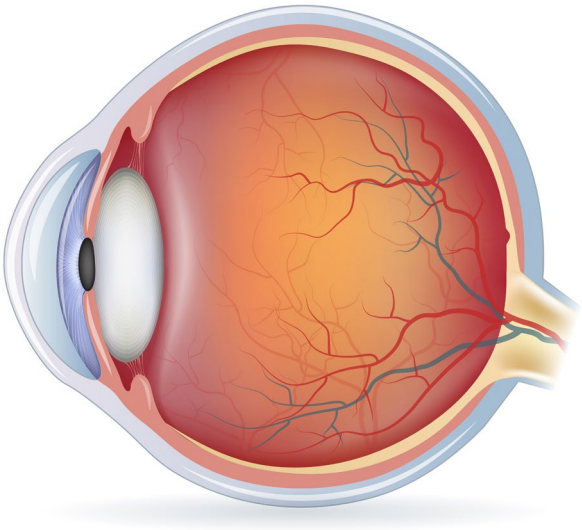

Déroulement de l'opération

L'opération de la cataracte est généralement réalisée en **ambulatoire**.

Nous vous prions de vous présenter à jeun le jour de l'opération (ne rien boire ni manger 6 heures avant l'opération).

Anesthésie
En général, les opérations de la cataracte sont effectuées sous anesthésie locale. La surface de l'œil est anesthésiée par des gouttes oculaires et, le cas échéant, par une injection à côté de l'œil. Dans certains cas, l'opération de la cataracte est réalisée sous anesthésie générale. Vous en discuterez au préalable personnellement avec votre chirurgien·ne. Notre équipe d'anesthésistes vous accompagnera avant, pendant et après l'opération.
Opération

Opération
L'opération de la cataracte est réalisée à l'aide d'un microscope. Le cristallin opacifié est extrait par des accès microchirurgicaux au bord de la cornée. Celui-ci est ensuite remplacé par une lentille artificielle (implant).

Risques

Toute opération comporte des risques potentiels. Une évaluation approfondie des bénéfices et risques de toute intervention chirurgicale est effectuée avec vous et l'équipe soignante avant l'opération. La décision de procéder ou non à une opération vous appartient dans tous les cas. Vous pouvez désister d'une opération à tout moment.

- Douleurs, sensation de corps étranger, larmoiement
- Besoin de lunettes pour une correction visuelle optimale
- Opacités capsulaires
- Saignement intraoculaire (saignement secondaire, saignement choroïdien)
- Inflammation/infection
- Variations de la pression intraoculaire
- Décollement de la rétine
- Œdème de la rétine ou de la cornée
- Déplacement de l'implant
- Lésion d'autres structures de l'œil
- Risques liés à l'anesthésie
- Modification temporaire ou permanente de la vision et risque de cécité (rare)

Il est important de poser toute question encore ouverte avant l'intervention. Veuillez vous adresser à votre équipe soignante.

Recommandations postopératoires

Gouttes et pommades pour les yeux, médicaments

- Vous recevrez une ordonnance postopératoire pour des gouttes et/ou une pommade ophtalmique (généralement des gouttes antibiotiques et anti-inflammatoires).
- Veillez à appliquer régulièrement ce traitement.
- Si nécessaire, p.ex. en cas de sensation de corps étranger, vous pouvez appliquer des gouttes hydratantes (larmes artificielles) en plus du traitement prescrit à condition de garder un écart d'au moins 10 minutes entre différentes gouttes).
- Veuillez prendre vos ordonnances/médicaments avec vous lors des contrôles de suivi ophtalmologique afin de pouvoir adapter le traitement si nécessaire.

Protection des yeux

- Vous n'avez pas besoin de porter de protection spéciale pour les yeux.
- En cas d'éblouissement, il est recommandé de porter des lunettes de soleil.

Contrôles postopératoires

- Les rendez-vous pour les contrôles postopératoires vous seront remis après l'opération.
- En général, les contrôles ont lieu 1 jour, 1 semaine et 1 mois après une opération de la cataracte.
- Les contrôles peuvent être effectués au cabinet de votre ophtalmologue ou au sein de notre clinique, selon votre choix.
- Une prescription de lunettes peut être effectuée environ 4 à 6 semaines après l'opération.
- En cas de symptômes (baisse de la vision, apparition d'ombres, de points noirs ou flashs lumineux), nous recommandons de vous présenter au sein de notre clinique rapidement (dans les 24 heures).

Autorisé après l‘opération

- Nettoyer l‘œil fermé avec de l’eau du robinet sans pression
- Prendre une douche et se laver les cheveux à condition d’utiliser une coque protectrice lors des premiers jours
- Lire, regarder la télévision, faire des travaux ménagers simples
- Soulever des objets légers (à la seule force musculaire des bras)
- Se promener

À éviter après l‘opération

- Frotter ou appuyer sur l‘œil
- Travailler dans un environnement très poussiéreux ou qui n’est pas propre (étable, menuiserie, jardin, etc.)
- Sport intense (jogging, vélo, etc.)
- Natation / piscine / bains publics
- Conduite automobile avant que l‘ophtalmologue ne vous l‘autorise

Symptômes habituels et signes d'alerte

Symptômes habituels

- Vision floue/trouble lors des premiers jours après l'opération
- Désagréments légers tels que démangeaisons, sensation de brûlure, larmoiement, sensation de corps étranger, yeux rouges

Signes d'alerte

- Augmentation de: douleur, rougeur, larmoiement
- Fortes démangeaisons, paupières nettement plus rouges/gonflées
- Baisse de la vision
- Apparition de nouvelles ombres

En présence de ces symptômes, nous recommandons une consultation dans les 24 heures chez votre ophtalmologue ou aux urgences de notre policlinique ophtalmologique (en journée du lundi au vendredi) ou aux urgences de l'Inselspital (en semaine à partir de 17 heures, les weekends et les jours fériés).

Contact clinique d'ophtalmologie

A l'Inselspital, un ophtalmologue est joignable tous les jours 24 heures sur 24.

Policlinique ophtalmologique (lundi – vendredi, 8h-17h)
+ 41 31 632 25 01

Urgences de l'Inselspital (24/24h)
+ 41 31 632 24 02

Centrale téléphonique de l'Inselspital (24/24h)
+ 41 31 632 21 11 (demandez à joindre l'ophtalmologue de garde)

Notes personelles

Inselspital
Clinique universitaire d'ophtalmologie
Freiburgstrasse 10
CH-3010 Berne
Téléphone + 41 31 632 25 01
www.insel.ch
www.augenheilkunde.insel.ch

0107584_FR_10/2023_KFG/df